



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

France 3 : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 62897

Texte de la question

M Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la communication sur la réduction du temps consacré aux journaux régionaux du soir sur France 3 au bénéfice de la publicité diffusée entre l'édition nationale et l'édition locale. Cette réduction touche très fortement les régions, tel le Nord - Pas-de-Calais, où les taux d'écoute sont élevés. En effet, l'audience étant plus large, les annonceurs affluent. Or cette affluence de publicité nuit aux informations locales qui se voient restreintes à la portion congrue. Ainsi, sont pénalisés les téléspectateurs là où ils sont les plus nombreux à souhaiter une information locale riche ; ils sont victimes de leurs propres attentes. Cette évolution, qu'on justifie par le nécessaire équilibre financier, est toutefois étonnante de la part d'une télévision du secteur public. Pour éviter que les téléspectateurs soient ainsi pénalisés, on pourrait permettre à France 3 d'avoir moins recours à la publicité en transférant la charge de l'exonération de la redevance du budget des chaînes de télévision au budget de l'Etat. Il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens afin que les téléspectateurs des régions ne soient plus lésés.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les derniers aménagements de la tranche horaire consacrée en début de soirée aux actualités régionales sur le réseau France 3, il convient de préciser que la modification du « 19-20 » de France 3, depuis le 28 septembre dernier, a pour objet de permettre la diffusion d'un nouveau rendez-vous régional d'information à 19 h 55, qui s'ajoute aux deux journaux régionaux de 12 h 30 et de 19 h 10. En effet, l'objectif de France 3 est de permettre aux téléspectateurs qui rentrent plus tard chez eux et qui ne regardent qu'un journal national, de disposer, grâce à ce « mini-journal régional », d'une information complète. Dans le Nord - Pas-de-Calais, ce souci de diversifier l'offre d'information régionale s'était déjà traduit par la création, dès octobre 1990, du rendez-vous Europole, journal « tout-image » diffusé à 19 heures. Désormais, quatre rendez-vous régionaux sont donc proposés aux téléspectateurs et les premiers résultats d'audience montrent que la télévision de service public sert ainsi plus efficacement les citoyens de cette région. Le journal régional de 19 h 10, qui reste évidemment le principal rendez-vous d'information, a effectivement été resserré de deux minutes environ. France 3 a déjà mis en œuvre les aménagements de programmation nécessaires pour que le contenu éditorial de ce rendez-vous puisse être respecté et elle étudie, pour les grilles de programmes à venir, les moyens de développer l'information régionale. En ce qui concerne les mesures envisagées par les pouvoirs publics pour compenser le manque à gagner, pour le secteur public de l'audiovisuel, qui résulte des exonérations de redevance, il faut rappeler qu'après la forte progression en 1992 du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance (363 MF au lieu de 117 MF en 1991), le projet de loi de finances pour 1993, soumis à l'approbation du Parlement, prévoit de reconduire pour le prochain exercice le montant actuel de la subvention budgétaire inscrite à cet effet. L'effort de compensation reste donc maintenu à hauteur de 363 MF, mais il faut préciser que l'ensemble des dotations en provenance du budget de l'Etat et destinées à divers titres à l'audiovisuel public vont progresser de 48 p 100 pour atteindre plus de 2 milliards de francs au total en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62897

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4770